

# LA GENÈVE ESCA- MOTÉE

---

**LA GRANDE PRÉCARITÉ N'EST PAS UNE FATALITÉ !  
PRIORITÉ N° 1 : LE LOGEMENT**

---

**L**es personnes qui se retrouvent à la rue sont de plus en plus nombreuses. Toutes ont des parcours de vie différents, mais elles ont en commun de faire les frais d'une précarisation grandissante du monde du travail, de l'accès et de la conservation des droits au logement et aux services sociaux. Dans la cité de Calvin comme ailleurs, lorsque la spéculation immobilière s'intensifie, les personnes à revenus moyens voient leur loyer flamber et leur accès à la location entravé. Les pauvres, eux, se retrouvent encore plus facilement sans domicile. L'insuffisance de logements sociaux

à Genève et les mesures d'accueil d'urgence actuelles (dortoirs aux places limitées et ouverts une partie de l'année seulement, lieux trop peu nombreux pour se laver et manger, discriminations de traitement selon l'origine des bénéficiaires, services sociaux débordés) ont pour conséquence de maintenir à la rue ceux qui n'ont pas d'autres moyens à disposition.

Plus de 400 personnes, selon les estimations de certaines associations actives dans le domaine, cherchent quotidiennement un lieu

chaud pour passer la nuit. Les plus « chanceux » louent des matelas pour 400 CHF par mois au minimum, tandis que les autres se débrouillent dans les cages d'escaliers et les caves, les abris de fortune, sous les ponts ou dans les parcs. Les points d'eau publics (pataugeoires, etc.) sont également utilisés pour des soins d'hygiène élémentaires. En plus de constituer une humiliation pour ceux qui les vivent, ces stratégies de survie restent malheureusement incomprises, et provoquent un sentiment d'insécurité chez les habitant-e-s des quartiers confrontés à cette grande précarité récente à Genève. Les services de la ville (Police municipale, Voirie, Service des Espaces Verts, etc.) se trouvent également mobilisés de manière accrue pour « faire face » à cette pauvreté visible, ce qui n'est pas sans causer des coûts supplémentaires au contribuable !

Nous constatons, au quotidien, que l'accueil d'urgence à Genève n'est pas adapté à l'augmentation croissante du nombre de personnes en grande précarité. La pauvreté ne devrait plus être considérée comme une fatalité nécessitant des mesures d'urgence à peu de frais, pour des « marginaux » désignés comme « coupables » de leur situation. Il est temps de rendre aux personnes précarisées la dignité et le respect qui leurs sont dus. Ceci passe par la prise de conscience des lacunes des politiques publiques actuelles et la mise en place, dès maintenant, d'un véritable plan d'action sociale digne de ce nom et dans une optique de récréation du tissu social et démocratique à long terme.

## **UN DISPOSITIF D'ACCUEIL D'URGENCE INADÉQUAT POUR DES BESOINS FONDAMENTAUX**

Une politique d'urgence sociale se doit de répondre aux besoins élémentaires des personnes à la rue (hébergement, nourriture, hygiène) lorsqu'il en va de leur intégrité ou de leur survie. Mais l'urgence sociale, c'est aussi le manque de moyens d'actions et de dispositifs mis en place pour répondre aux situations de pauvreté qui demandent à la fois une prise en charge globale des besoins urgents et une aide sociale plus large, à plus long terme.

L'état actuel des infrastructures et dispositifs mis en place à Genève (insuffisance du nombre des lieux d'hébergement et points d'eau, etc.) entraîne des réponses insuffisantes et inadaptées aux besoins des personnes à la rue et les maintient dans leur précarité.

**Des politiques publiques aussi précaires que la situation des personnes à la rue ne sont pas viables !**

---

### **UNE POLITIQUE D'URGENCE SAISONNIÈRE**

---

De mi-novembre à fin mars, période de l'année où les conditions météorologiques sont potentiellement plus dures

que d'ordinaire, le Service social de la Ville de Genève ouvre deux abris de la Protection civile, d'environ 200 places au total, à toute personne dormant dehors. Ce service n'est cependant pas accessible en continuité : un nombre prédéfini de jours est accordé à chaque « bénéficiaire » (21 jours pour ces quatre mois d'hiver !). Ce quota ne peut pas être dépassé, sauf en cas de « grand froid ». Lorsque les températures descendent à  $-10^{\circ}$  la nuit et en dessous de zéro la journée, durant une période de plus de 48 heures, il a été décrété, en effet, que le dispositif « grand froid » devait être mis en place et les portes ouvertes à tou-te-s, le « risque » de trouver des morts dans la rue étant accru.

Durant le reste de l'année, quelles que soient les températures (mis à part les 20 places de la Coulou de Carrefour-Rue), aucune structure municipale ou cantonale gratuite n'est ouverte pour accueillir les personnes sans domicile. Nous souhaitons néanmoins attirer l'attention sur le fait que les personnes se trouvant à la rue sont tout autant en danger l'été que l'hiver. Durant la période estivale, les risques de déshydratation associés à d'autres facteurs (la chaleur, les vêtements inadaptés pour la saison, l'extrême fatigue) sont très importants et en règle générale, les décès sont même plus fréquents !

**Nous demandons l'arrêt d'une « politique du thermomètre » et l'ouverture de lieux d'hébergement d'urgence à l'année, ouverts pour tou-te-s, dignes et sans discontinuité de fréquentation.**

---

## **DES PLACES D'ACCUEIL TROP PEU NOMBREUSES**

---

Genève compte, à l'année, 38 places d'hébergement d'urgence assurées et payantes (15 CHF la nuit à l'Armée du Salut), pour environ 400 personnes sans-abris (pour la plupart non bénéficiaires de l'aide sociale). L'offre la plus constante couvre donc seulement 9,5 % des besoins réels !

Or, les lieux d'hébergement existants, mais aussi les Clubs Sociaux Rive gauche et Rive droite, Le Jardin de Montbrillant (Carrefour-Rue), Le Caré (Caritas), où l'on peut manger et se laver, sont déjà saturés et contraints de devoir refuser régulièrement du monde. Ces espaces, qui se concentrent sur des prestations élémentaires, ne peuvent pas faire un réel travail d'accueil social et d'accompagnement.

**Il est ainsi urgent de renforcer le nombre de lieux d'accueil à Genève et les moyens humains et matériels à disposition !**

---

## **DES POLITIQUES PUBLIQUES QUI ISOLENT ET DIVISENT**

---

Les politiques publiques actuellement en place justifient leurs actions en arguant que le sort des personnes précaires est de l'ordre de la responsabilité individuelle, du « manque de chance » dans la vie et d'un manque de

volonté de « s'en sortir » — paresse qui « appelle » une attitude de « profiteuse » des aides publiques — ou encore du ressort d'une responsabilité de groupe au comportement « déviant » et souvent racialement désigné (Roms, « dealers », etc.).

Notre expérience de terrain nous a appris que les personnes qui se retrouvent à la rue vivaient déjà souvent dans des conditions de vie précaires, ici ou ailleurs. **Nous constatons, d'autre part, que les politiques en place ont pour conséquence de couper les liens entre les personnes pauvres et le reste de la société, en suscitant la méfiance envers des gens qui semblent avoir choisi leur situation.** Elles fragilisent aussi les liens qui pourraient se nouer entre personnes pauvres : des services d'urgence réduits au strict minimum provoquent de la suspicion et une compétition pour bénéficier des services d'urgence à disposition. Ces personnes, ainsi isolées, subissent encore une forme de rejet social qui se manifeste dans des préjugés négatifs et des politiques discriminatoires (la loi anti-mendicité, par exemple, principalement destinées aux personnes désignées comme « roms »).

Être à la rue, c'est aussi être confronté-e à la violence qui y règne, que ce soit celle des autres personnes vivant à la rue ou celle de la répression policière. À l'heure actuelle, ce problème reste souvent ignoré. Le très faible intérêt médiatique pour cette question ne permet pas de mesurer l'ampleur du problème et de discuter des préjugés. Le corps médical suisse et les organisations internationales tentent pourtant

d'alerter les pouvoirs publics sur les situations de violence que rencontrent les personnes précaires.

Ce mépris social, politique et médiatique partagé est humiliant pour les personnes précarisées. Ces dernières perdent progressivement estime d'elles-mêmes et confiance en leurs capacités à améliorer leur situation, marquées par une insécurité quotidienne et un manque d'information qui les empêche de se penser sur le long terme et leur donnent le sentiment de n'avoir aucun droit. À leur vulnérabilité s'ajoute un légitime sentiment d'injustice et de colère envers une société qui continue de les considérer comme des profiteurs à la marginalité choisie.

**Il faut donc souligner l'importance de nouer des contacts, fussent-ils minimaux, avec les personnes à la rue, afin de renforcer la prévention des comportements à risques et pallier le manque d'information qui les rendent toujours plus vulnérables.**

**Plus largement, la première réponse au problème de la précarité est la reconnaissance de la dignité des personnes précarisées et de leurs droits. Précarité et pauvreté doivent être traitées en même temps comme les manifestations de problèmes de société qui nécessitent le rétablissement de liens de solidarité et la prise de conscience de notre responsabilité collective.**

# DES SOLUTIONS URGENTES ET PÉRENNES À METTRE EN PLACE

---

## LOGEMENT : DES APPARTEMENTS-RELAIS

---

Au-delà de l'impérieuse nécessité de mettre à disposition des sans-abris des espaces d'hébergement d'urgence ouverts à l'année, **il est indispensable d'engager, conjointement et urgemment, une réflexion sur la question du logement, afin de répondre dignement aux structures d'urgence.**

Disposer de structures d'accueil ou de résidences à prix modiques (de type appartement-relais) constitue en effet une autre urgence sociale et politique. Ces structures, ouvertes toute l'année, de jour comme de nuit et d'usage gratuit, accueilleraient familles, couples ou personnes célibataires. Cela permettrait aux personnes désinsérées, ou en passe de l'être, de bénéficier d'un répit afin de stabiliser une situation de rupture, pour focaliser leur attention sur une recherche d'emploi ou simplement pour échapper à l'interminable quête quotidienne d'un lieu pour dormir à l'abri.

Accéder à un dispositif de ce type est une étape indispensable vers la reconstruction d'un projet de vie pour ceux qui n'ont que la rue pour horizon.

---

## HYGIÈNE ET SANTÉ: OUVERTURE DE NOUVEAUX POINTS D'EAU À GENÈVE

---

Il n'existe actuellement que deux petites structures qui permettent de se laver et de laver son linge gratuitement. Ces lieux ne peuvent répondre aux besoins de l'ensemble des personnes sans-abris ! Il en résulte des situations de conflits potentiels. Le stade du Bout-du-monde, par exemple, se trouve régulièrement utilisé par des personnes en situation d'extrême précarité pour maintenir une hygiène minimale, ce qui provoque des tensions avec les sportif-ve-s utilisant les lieux.

Nous demandons l'ouverture d'au moins une nouvelle structure afin de permettre à toutes et à tous un accès à l'hygiène. Dans ce lieu, des professionnels de la santé devraient être présents afin d'accompagner et de suivre sur place les personnes présentes. Des casiers à fermetures numérotées, individualisés et gratuits, devraient également être mis à leur disposition, afin de pouvoir sécuriser leurs effets personnels et leurs médicaments.

---

## REPAS 7 JOURS SUR 7

---

Les lieux d'accueil de jour, comme les Clubs sociaux de la Ville de Genève, le Jardin de Montbrillant et le Caré qui servent les repas de midi la semaine sont actuellement saturés. L'ouverture d'un autre lieu d'accueil est nécessaire.

Il doit être réalisé maintenant et avec l'objectif d'être aussi ouvert le soir et le dimanche.

En outre, nous demandons l'ouverture de cuisines inclusives et gratuites qui permettraient aux personnes sans-domicile, ou hébergées dans des structures ni disposant pas de cuisines (hôtels/PC/...), de cuisiner.

---

## FINANCEMENT

---

Malgré leur inadéquation et leur inefficacité, les politiques sociales actuelles coûtent cher. La mise en place de politiques répressives (loi anti-mendicité par exemple), le coût de la non-prise en charge des problèmes croissants liés aux conséquences de la marginalisation des personnes précarisées s'additionnent et creusent davantage les budgets communaux et cantonaux, tout en renforçant un peu plus chaque jour l'exclusion.

**Il faut sortir de ce cercle vicieux et arrêter de faire croire à la population que l'on fait des économies en restreignant les droits minimaux des pauvres. Le financement des structures sociales n'est pas ruineux.**

**La présence de personnes à la rue à Genève n'est pas une fatalité, elle découle de choix politiques qui ont pour conséquence la dégradation des conditions de vie des personnes précarisées en premier lieu. Nous pensons qu'il faut — à l'inverse de ce qui se fait actuellement — développer une stra-**

**tégie globale et réfléchie permettant de financer la lutte contre la pauvreté et non contre les personnes précaires.**

Accueillir de manière adéquate les personnes en situation de précarité, prendre soin de leur santé, c'est investir à plus long terme sur la vitalité des relations sociales, dans une société qui ne se voile plus la face sur ses propres dysfonctionnements : le développement d'une société se mesure notamment à l'accueil qu'elle propose aux plus pauvres.

Pour financer de nouveaux points d'eau et au moins deux nouvelles structures d'accueil de jour, nous demandons aux décideurs politiques de réfléchir à des mesures spécifiques, par exemple, à l'instauration d'une taxe spécifique de « solidarité » sur les transactions immobilières et bancaires. Cela aurait un double effet positif : ralentir un tant soit peu la spéculation immobilière, tout en assurant des ressources pour financer les innovations que nous proposons. Pourquoi ne pas proposer, en complément, une taxe de séjour légèrement majorée afin que ceux qui visitent notre cité, participent aussi à la lutte contre la précarité de ceux que l'on empêche de vivre dignement à Genève ?

# MISE EN PLACE D'ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA PAUVRETÉ

**L**a fragilisation économique, ainsi que l'extrême paupérisation de certaines couches de la population appellent à une prise en compte rapide de leurs besoins. Le canton et les communes ne peuvent plus se contenter de se défaire sur les associations et autres organismes communautaires pour réaliser une tâche qui dépend concrètement de la mission de l'État et des communes.

La nouvelle constitution cantonale, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, énonce clairement dans l'article suivant<sup>1</sup>:

*Art. 39 — Droit à un niveau de vie suffisant*

*1. Toute personne a droit à la couverture de ses besoins vitaux afin de favoriser son intégration sociale et professionnelle.*

*2. Toute personne a droit aux soins et à l'assistance personnelle nécessaires en raison de son état de santé, de son âge ou d'une déficience.*

Il nous apparaît clairement aujourd'hui que cet article est bafoué pour une frange grandissante de la population qui se voit privée de ses droits.

Nous sommes persuadés que des solutions existent. Nous avons tenté de démontrer dans ce texte, axé sur la politique du logement, qu'il est possible de réfléchir à la lutte contre

les situations créatrices de pauvreté et de précarité de manière plus large.

Afin de repenser ensemble, globalement et de manière transversale les politiques liées à la précarité, nous demandons, le plus rapidement possible, l'organisation d'états généraux de la lutte contre la précarité et la pauvreté, réunissant acteurs publics, cantonaux comme municipaux, associations représentatives et toutes les personnes directement concernées par la précarité.

Cette mobilisation générale des institutions engagées dans le domaine social, qu'elles soient publiques (canton, communes) ou associatives est impératif car « la pauvreté limite considérablement la capacité des individus ou des groupes d'exercer leur droit de participer, accéder et contribuer à tous les domaines de la vie culturelle, ainsi que leur capacité de tirer vraiment parti de leur propre culture et de celle des autres, ce qui aggrave leur exclusion sociale et leur marginalisation (...) »<sup>2</sup>.

---

1. Voir la proposition pour le suivi de la motion M 1950 « Il faut connaître l'ampleur et l'évolution de la pauvreté pour la combattre », déposée le 16.04.10 au Grand Conseil.

2. Art. 89 de la version finale du *Projet de principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits humains*, présenté à l'ONU par la rapporteuse spéciale sur les droits humains et l'extrême pauvreté, Magdalena Sepúlveda Carmona, en ligne sur [http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Poverty/A-HRC-21-39\\_fr.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Poverty/A-HRC-21-39_fr.pdf)

---

**IL EST DONC URGENT  
QUE L'ON ARRÊTE DE  
SE «RENOYER»  
LE PAUVRE OU DE  
LE CACHER HONTEUSE-  
MENT, MAIS QU'ON LE  
PRENNE PLEINEMENT EN  
COMPTE. LA PRÉCARI-  
SATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES NE DOIT PAS  
DESSINER LA NORME  
DE NOTRE SOCIÉTÉ  
ACTUELLE ET À VENIR,  
ET AINSI PLONGER  
DANS LA PRÉCARITÉ  
UNE MAJORITÉ DE LA  
POPULATION. IL Y VA DE  
L'ESSENCE MÊME DE  
NOTRE DÉMOCRATIE.**

---